

Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2023

Table des matières

<u>1. Le contexte d'élaboration du budget 2023</u>	
<u>1.1. Les perspectives macro-économiques.....</u>	<u>2</u>
<u>1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales.....</u>	<u>3</u>
<u>1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.....</u>	<u>4</u>
<u>1.4. La taxe additionnelle aux droits de mutation.....</u>	<u>5</u>
<u>1.5. Les relations financières avec les partenaires institutionnels.....</u>	<u>5</u>
<u>1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux.....</u>	<u>8</u>
<u>2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2022 et les orientations 2023</u>	
2.1. L'évolution de l'épargne de gestion.....	9
2.2. L'évolution de l'épargne nette.....	15
2.3. L'évolution de la dette au regard des investissements.....	16
<u>3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire</u>	
<u>3.1. Les orientations politiques.....</u>	<u>21</u>
<u>3.2. La prospective budgétaire</u>	<u>21</u>

LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

1. Le contexte d'élaboration du budget 2023

1.1. Les perspectives macro-économiques

Le gouvernement a construit son projet de budget 2023 sur les indices macro-économiques suivants :

	Exécution 2021	Exécution 2022	Projet de loi de finances 2023
PIB total (en milliards d'euros)	2 501	2 642	2 763
Variation du PIB en volume	+ 6,8%	+ 2,7%	+ 1%
Inflation hors tabac	+ 1,6 %	+ 5,4 %	+ 4,3 %
Déficit public (en % du PIB)	- 6,5 %	- 5 %	- 5 %
Dette publique (en % du PIB)	112,8 %	111,5 %	111,2 %
Taux de prélèvements obligatoires	44,3 %	45,2 %	44,7 %
Taux de dépenses publiques (% PIB)	58,4 %	57,6 %	56,6 %
Taux de croissance des dépenses publiques (en volume)	+ 2,6 %	- 1,1 %	- 1,5 %

1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales

Depuis 2014, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont fortement baissé.

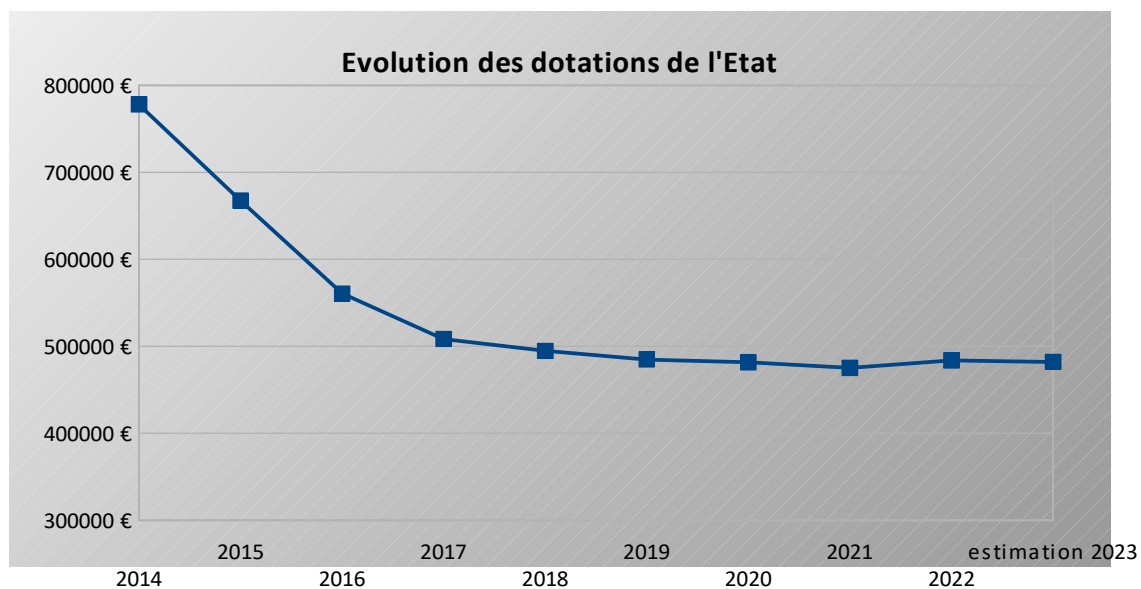
1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F)

La réduction des concours de l'Etat concerne essentiellement la dotation globale de fonctionnement : son montant est passé de 604 972 € en 2014 à 338 637 € en 2022 **soit une baisse d'environ 270 000 €.**

Évolution des principales dotations de la commune

Dotations de l'Etat	2020	2021	2022	Estimation 2023
Dotation Forfaitaire (DGF)	342 799 €	336 457 €	338 637 €	338 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	72 581 €	73 452 €	74 813 €	74 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	66 267 €	65 189 €	70 297 €	70 000 €
Total	481 647 €	475 098 €	483 747 €	482 000 €
Variations / N-1	-3 171 €	- 6 549 €	+ 8 649 €	



2. LES SUBVENTIONS DE L'ETAT POUR LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

La commune a sollicité en 2021 et obtenu une aide de 9 800 € pour financer les travaux d'aménagement d'un espace d'accueil pour le réfectoire maternel (35 % du coût hors taxes des travaux estimé à 28 000 €).

Elle a obtenu en 2022 une subvention de 38 794 € pour les travaux d'extension du cimetière.

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

L'Etat a attribué une subvention d'un montant de 19 260 € pour financer l'installation d'une toiture photovoltaïque sur l'école Jean Moulin afin de produire de l'énergie renouvelable.

La commune a déposé en 2021 puis en 2022 un dossier pour financer la rénovation énergétique de 6 classes de l'école Jean Moulin (travaux d'isolation et de modernisation de l'éclairage). Le dossier n'a pas été retenu.

Appel à projets

Afin de compléter l'équipement informatique de l'école Jean Moulin, la commune a répondu à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, financé à hauteur de 80 % de la dépense HT par l'Etat.

Elle a obtenu 27 700 € pour un projet d'un montant de 34 832,60 € HT réparti sur 2021 et 2022.

1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation est une dotation figée, à la date d'entrée de la commune dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle ne peut évoluer à la hausse ou à la baisse qu'à l'occasion d'un nouveau transfert de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation de 552 587 € pour 2022 devrait se maintenir en 2023.

2. LE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La répartition de droit commun de ce fonds a abouti au versement à la commune de 97 557 € en 2022. Le montant est estimé à 90 000 € pour 2023 (89 957 € en 2021).

3. LE FONDS DE SOUTIEN POUR LES PROJETS FAVORISANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements des communes afin d'encourager la transition énergétique de son territoire.

Deux projets ont été présentés et retenus par le Grand Avignon :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Jean Moulin et du réfectoire. Coût HT : 52 020 €, participation du Grand Avignon : 16 380 €.
- l'isolation et la modernisation de 5 classes de l'école Jean Moulin. Coût HT: 50 832 €, participation du Grand Avignon 25 416 €.

1.4. La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux.

Depuis le 1er janvier 2022, la population légale étant désormais en dessus de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits de mutation est perçue directement au profit de la commune. Cette taxe est fixée à 1,2 % de la valeur taxable. Elle concerne l'ensemble des mutations intervenant sur le territoire communal.

Le montant perçu en 2022 dans ce cadre s'est élevé à 284 364 €. Le montant prévisionnel pour 2023 sera de 220 000 €. Le montant inscrit au budget primitif sera de 140 000 €. Il sera actualisé durant le dernier trimestre de l'année.

Par ailleurs, la répartition par le Département du produit de la taxe prélevé en 2021 sur les communes dont la population était inférieure à 5000 habitants a conduit au versement d'un montant exceptionnel de 347 838 € en 2022 (contre 265 452 € en 2021) en raison de l'envolée des droits de mutation en 2021.

1.5. Les relations financières avec les principaux partenaires institutionnels

1. LES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

La contractualisation du Département pour le financement des investissements

La commune avait signé avec le Département un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) sur la période 2020-2022.

Les projets retenus et les dotations approuvées dans le contrat ont été :

- l'aménagement de l'avenue de la Gare : 83 500 €,
- la réalisation du giratoire de la Rétanque : 83 500 €.
- l'aménagement de la route de Pernes : 26 000 €
- les travaux de restauration et de valorisation de l'église : 20 000 €
- l'aménagement d'un espace d'accueil pour le réfectoire maternel : 5 450 €.

Un nouveau dispositif dénommé « Contrat Vaucluse ambition » couvrant la période 2023-2025 a été approuvé par le Département avec une enveloppe d'un montant de 240 300 € pour la commune. Ce nouveau contrat favorise l'engagement dans une démarche de transition climatique et de développement du territoire.

La commune a répondu à « l'appel à projet Plus en avant 2022 » pour le centre socioculturel sur le site du complexe René Laffont en sollicitant l'aide financière maximale de 30 000 €.

Le Département aide également pour le fonctionnement de la bibliothèque, de l'accueil multimédia (prêt de livres, subvention pour l'acquisition de mobilier et du matériel informatique) et pour l'organisation des journées de la Bande Dessinée. La commune a obtenu 1500 € pour l'édition 2022 et a représenté un dossier pour 2023.

Le produit des amendes de police

La municipalité pourra déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour financer des travaux de mise en sécurité des voiries.

En 2022, la commune a obtenu et perçu 14 000 € pour l'aménagement du carrefour giratoire de la Rétanque.

2. LES AIDES FINANCIÈRES DE LA REGION

L'aide de la Région concerne essentiellement des subventions d'équipement pour des acquisitions foncières ou des projets spécifiques.

Des demandes sont effectuées en fonction des projets de la commune.

Les dernières demandes qui ont été accordées dans le cadre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) concernent les projets ci-dessous :

Opérations / aides obtenues	Année de la demande	Montant obtenu
Aménagement de la route du Puy entre le cimetière et le passage souterrain	2019	39 000 €
Projet de pistes cyclables dont la route de Vedène	2020	11 250 €

La subvention octroyée en 2020 sera bonifiée de 10 % dans le cadre de l'opération FRAT Terrasses car le conseil municipal a délibéré pour exonérer les commerces du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020.

La commune a déposé dans le cadre du FRAT 2022 une demande de subvention à hauteur de 75 000 € pour le projet de centre socioculturel sur le site du complexe René Laffont.

3. LES AIDES DE LA CAF DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

La convention territoriale globale et son plan d'action ont été approuvés lors du conseil municipal du 12 décembre 2022. La CTG a pour objectif de dynamiser la relation partenariale et de porter un projet social de territoire commun, englobant tout à la fois les questions d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, le logement...

Les financements de la CAF devraient couvrir en 2023 environ :

- 2/3 des coûts de fonctionnement de la crèche et du Relais petite enfance et
- 1/3 des coûts de fonctionnement des accueils de loisirs.

Compte tenu des actions mises en œuvre par la commune, le montant du financement de la CAF devrait s'établir autour de 500 K€ en 2023.

La CAF aide également la commune dans le cadre des projets d'aménagement. Un dossier a été déposé pour la rénovation de l'ascenseur de la crèche municipale.

1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux

En 2023, la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale est effective pour l'ensemble des foyers.

La compensation pour les communes s'est effectuée à partir du transfert de la part départementale de la taxe foncière à leur profit.

Le déficit pour la commune est neutralisé par une correction versée par l'Etat de 610 028 € en 2022 représentant environ 20% du produit des ressources fiscales.

1. L'ÉVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

La progression des bases est fonction de deux éléments :

1/. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (bases cadastrales) pour l'existant.

Pour l'année 2023, **la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixée à + 7,1 %** contre + 3,4 % en 2022 et + 1 % en moyenne sur les années précédentes.

Cette revalorisation est calculée sur l'évolution de l'ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé) constatée fin novembre 2022.

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

2/. L'augmentation de la matière imposable liée aux nouvelles constructions.

L'évolution est de + 0,94 % pour 2022 contre + 0,84 % en 2021.

La progression pour 2023 est estimée à + 0,9 %.

L'évolution des bases pourrait générer environ 90 000 € de recettes supplémentaires.

2. LA PRESSION FISCALE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT À LA MOYENNE DE LA STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune a perdu un levier important de mobilisation de recettes nouvelles.

Avec 41,63 %, le taux communal de taxe foncière est légèrement ~~au-dessus du taux moyen~~ national de 2021 (38,89 %) pour les communes dont la population est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants.

Compte tenu du contexte économique et du niveau de l'inflation pesant sur les ménages, la municipalité adaptera son fonctionnement et ses projets pour ne pas augmenter en 2023 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2022 et les orientations pour 2023

Une analyse financière rétrospective permet d'analyser les grandes tendances au travers de plusieurs indicateurs :

- l'épargne de gestion ;
- l'épargne nette (capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement) ;
- le stock de la dette ;
- le niveau d'investissement de la collectivité.

Le compte administratif 2022 n'étant pas encore voté, les chiffres mentionnés dans l'étude ne sont pas officiels.

Par ailleurs, le budget primitif est un document prévisionnel dans lequel, par prudence, les crédits ouverts en dépenses sont majorés et les recettes légèrement minorées.

1. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

1.1. L'évolution des recettes d'exploitation : + 11,4 %

Evolution 2022/2021 :

Cette forte progression est liée notamment à un montant des droits de mutation exceptionnellement élevé avec la combinaison de la répartition du produit 2021 reversé par le Département en 2022 et la perception des produits 2022. Avec une recette de 632 K€, il s'agit de 367 K€ supplémentaires par rapport à 2021.

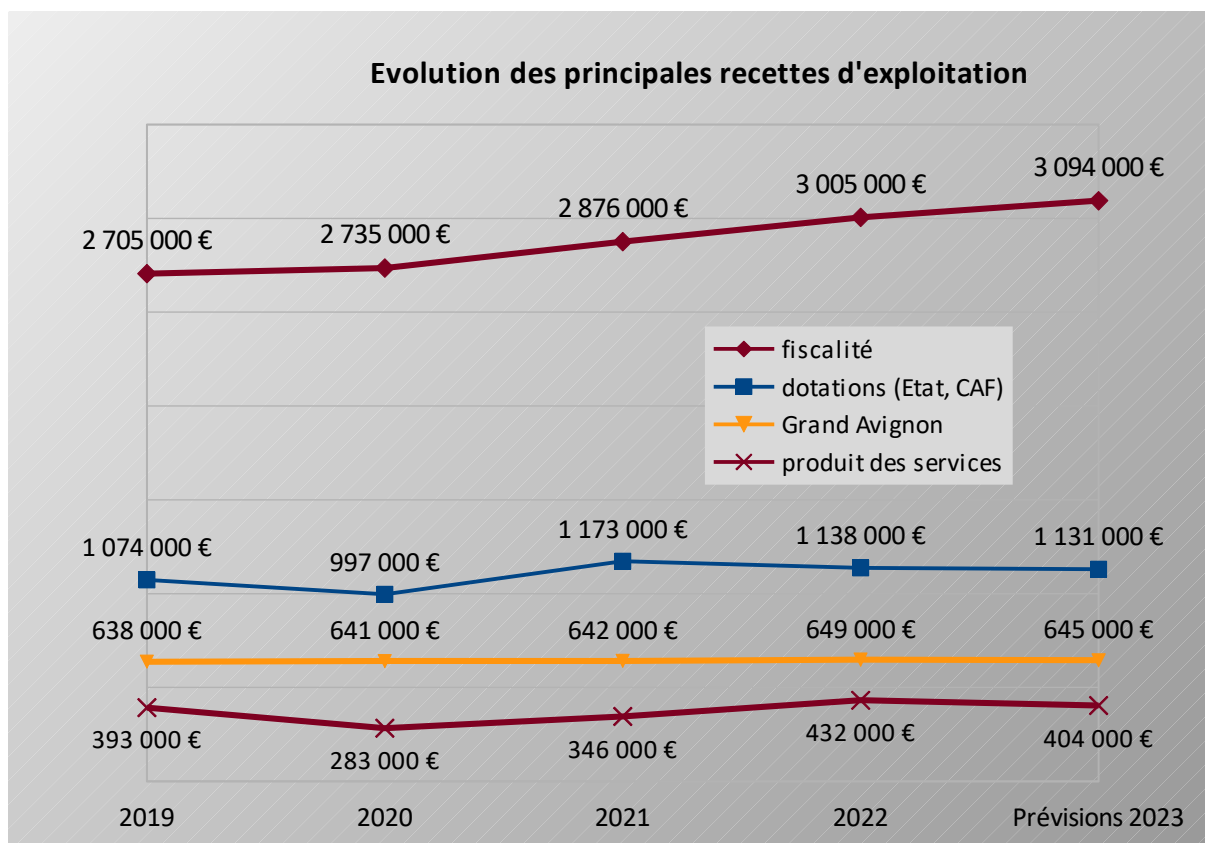
A noter également une hausse des participations de la CAF, des versements liés aux contrats aidés et aux remboursements d'assurance liés au personnel, des produits liés aux services proposés (ouvertures supplémentaires de la crèche en juillet, de l'accueil de loisirs en août, une hausse de la fréquentation des services périscolaires,...), du produit de la taxe de séjour.

Projection 2023 : - 6,7 %

Cela s'explique notamment par un retour à une situation « normale » pour les droits de mutation avec une estimation du produit de l'ordre de 220 000 € (-410 000 €).

A noter une subvention exceptionnelle du Grand Avignon dans le cadre d'un fonds de soutien d'environ 60 000 € pour compenser les hausses des coûts énergétiques durant l'hiver 2022-2023.

Les contrats aidés par l'Etat mis en place par la commune vont générer des versements de l'ordre de 37 000 €.



Le produit des services et du domaine :

- recettes de la restauration scolaire, de la garderie, des études surveillées, de l'accueil de loisirs, de la crèche,...
- loyers des logements et de l'occupation des salles (Pastourelle, Oustau),
- redevances d'occupation du domaine public (terrasses...), droits de place (marché dominical, fête votive),...

Les autres recettes fiscales (dont les droits de mutation) n'apparaissent pas sur le graphique, elles passent de 690 K€ à 270 K€.

2.2. L'évolution des charges d'exploitation : + 6,1 %

Evolution 2022/2021 :

A noter une hausse importante des charges de personnel qui s'explique par :

- une hausse de la valeur du point de la fonction publique décidée par le gouvernement en vigueur depuis le 1er juillet 2022 qui a un impact très important avec plus de 110 000 € sur une année pleine dont 50% sur 2022.
- le glissement vieillesse technicité (GVT) avec les évolutions réglementaires d'avancement d'échelons.
- plusieurs remplacements liés à des arrêts de plus ou moins longue durée, et à des temps partiels thérapeutiques rémunérés à 100 %.
- les renforts et remplacements liés à la covid 19: crèche, bibliothèque, écoles, entretien.
- le recrutement d'un assistant de conservation du patrimoine sous contrat pour le projet de médiathèque avec des aides du Département dans le cadre de la professionnalisation du service.
- l'impact en année pleine du passage en régime d'accueil de loisirs pour les accueils périscolaires avec des taux d'encadrement plus élevés et l'ouverture supplémentaire du service de l'accueil de loisirs au mois d'août.
- le renforcement des heures de la police municipale pour les points écoles en lien avec le changement des horaires de Jean Moulin (plages horaires supplémentaires à 12h et à 14h).
- la prise en charge du recensement de la population avec une compensation d'un tiers par l'Etat.

Certaines dépenses supplémentaires sont à mettre en relation avec l'augmentation des recettes liées à la fréquentation des services et aux participations supplémentaires de la CAF.

Les perspectives pour 2023 :

L'évolution des crédits ouverts est liée à :

- l'impact de la hausse du point et des revalorisations indiciaires pour environ 60 000 €.
- le GVT pour environ 16 000 €
- un renfort auprès des services techniques pour notamment l'entretien du cimetière avec désormais l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. La commune s'efforcera de recruter dans le cadre d'un contrat aidé sur 2 ans.

- des marges au niveau des crédits ouverts pour faire face à des remplacements obligatoires (services où un taux d'encadrement est exigé).

Evolution des charges à caractère général par rapport à 2021 :

- hausse des coûts énergétiques : + 6 % (+ 12 K€),
- augmentation du budget pour les denrées alimentaires : + 20 % (+ 26 K€) en raison d'une hausse de la fréquentation (+ 12 % de repas) et de l'inflation.
- une hausse du budget consacré à l'entretien des voies et des espaces verts (+ 22 K€).
- une augmentation des crédits affectés aux manifestations festives grâce à l'amélioration du contexte sanitaire (retour au budget de 2019).
- une reprise des activités extérieures de l'accueil de loisirs.

Les perspectives pour 2023 :

L'évolution des charges à caractère général pour 2023 est marquée par :

- la poursuite de l'impact de la hausse du coût de l'énergie : prévision de +15 % (+ 30 K€).
- une marge de progression liée à l'augmentation des denrées alimentaires.
- des cotisations pour l'ensemble des assurances qui augmentent de 10 000 €.
- un montant exceptionnel de 12 000 € pour l'étude sur la zone agricole protégée.
- des contributions obligatoires en hausse (SDIS : + 8 000 €, ...)

Les perspectives pour les autres postes de dépense sur 2023 :

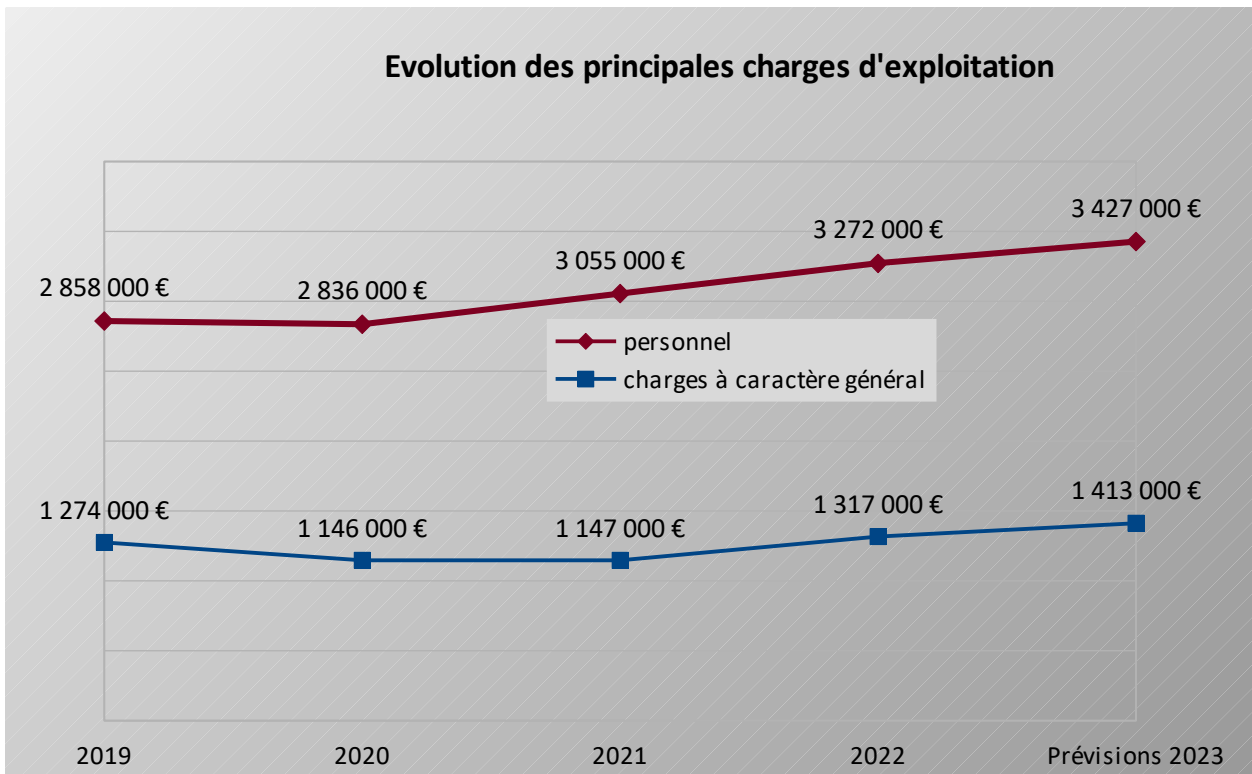
Les subventions

Le montant des subventions allouées aux associations et au C.C.A.S. devrait être relativement stable sur la période.

Le prélèvement pour manque de logements locatifs sociaux

Quant aux autres charges de gestion, le montant du prélèvement pour le manque de logements locatifs sociaux s'est établi à 53 324 € en 2022 dont 10% de majoration.

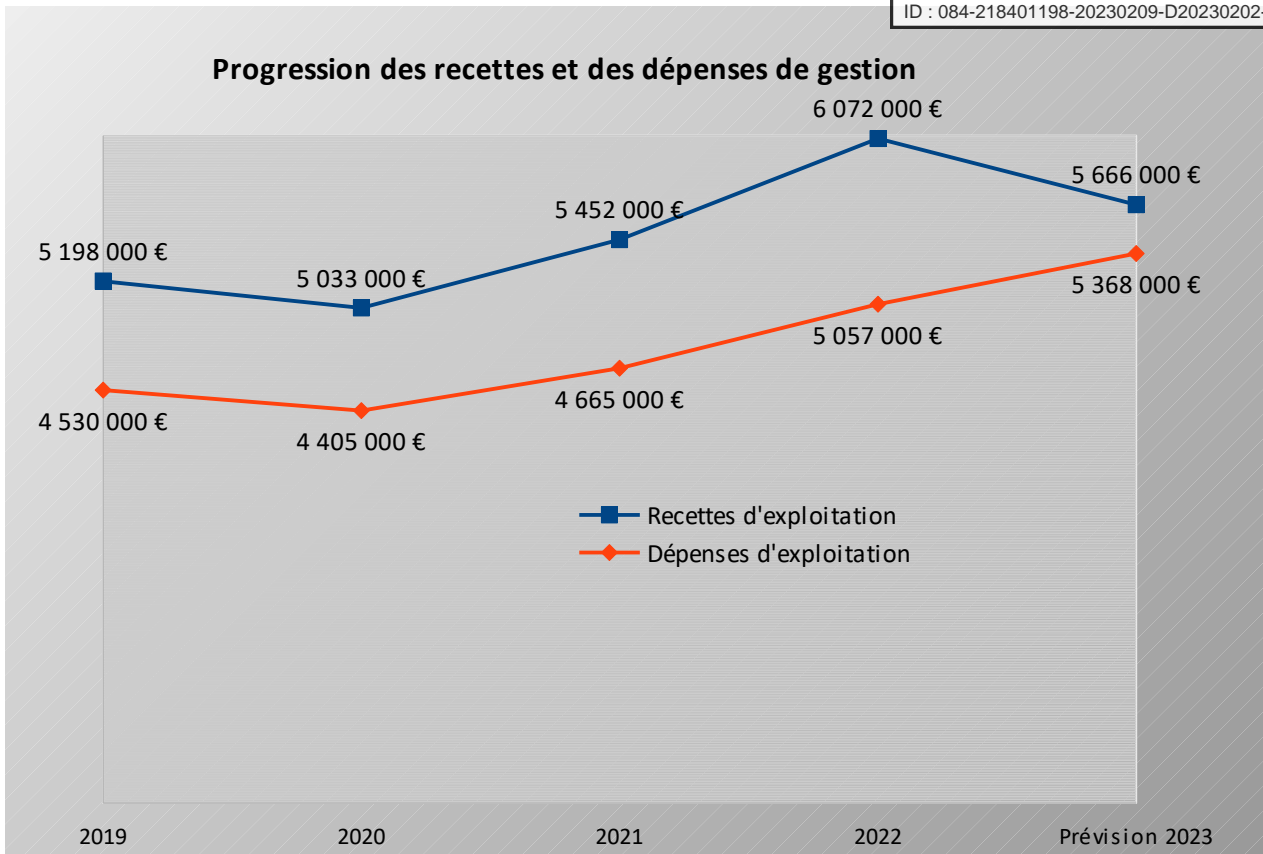
Le montant pour 2023 sera fixé par arrêté préfectoral pris en fin d'année en fonction du bilan triennal 2020-2022.



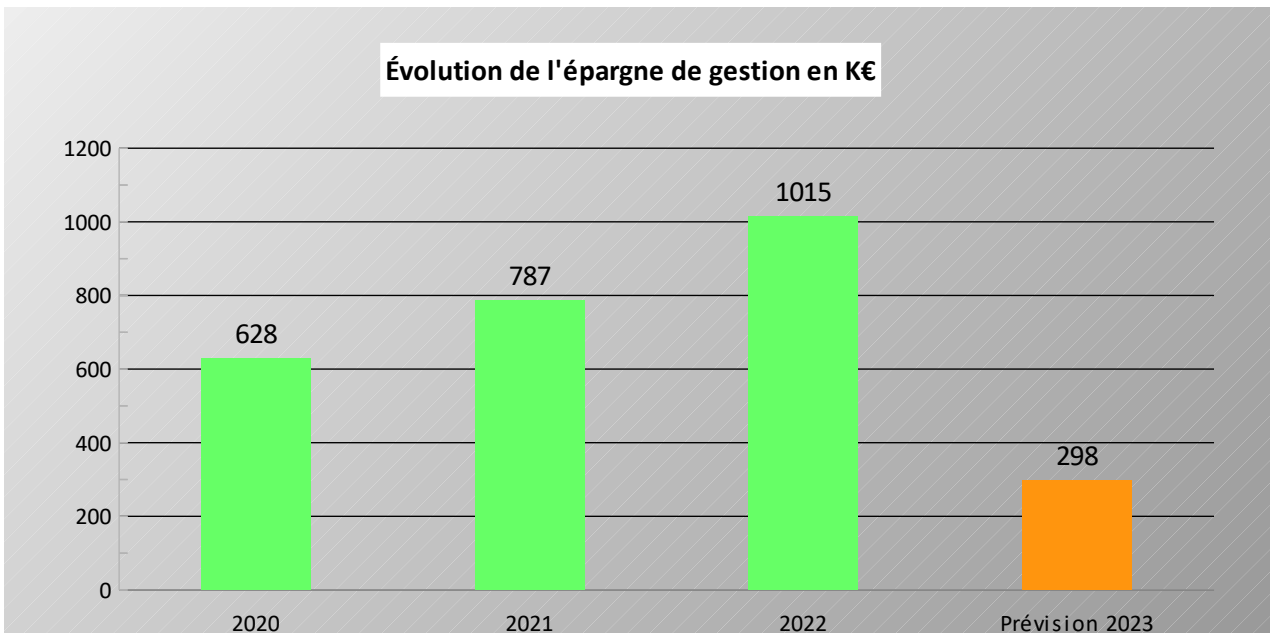
L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion liées au fonctionnement des services.

$$\begin{aligned} & \text{ÉPARGNE DE GESTION} \\ & = \\ & \text{RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT} \\ & - \\ & \text{DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charge de la dette)} \end{aligned}$$

Cet indicateur mesure les marges de manœuvre dégagées par la collectivité sur la section de fonctionnement avant la prise en compte du remboursement de l'annuité de la dette (intérêts + capital).



L'épargne de gestion pour 2022 s'établit à 1 015 000 €. Elle se situe à un niveau très satisfaisant.



Pour ne pas dégrader l'épargne de gestion et la situation financière de la commune compte tenu de l'ensemble des éléments évoqués précédemment, une réflexion est en cours pour trouver les mesures nécessaires afin de faire face à ces nouvelles contraintes tout en maintenant les services proposés à tous les habitants.

L'objectif est de restaurer l'épargne de gestion pour pouvoir maintenir le niveau des investissements.

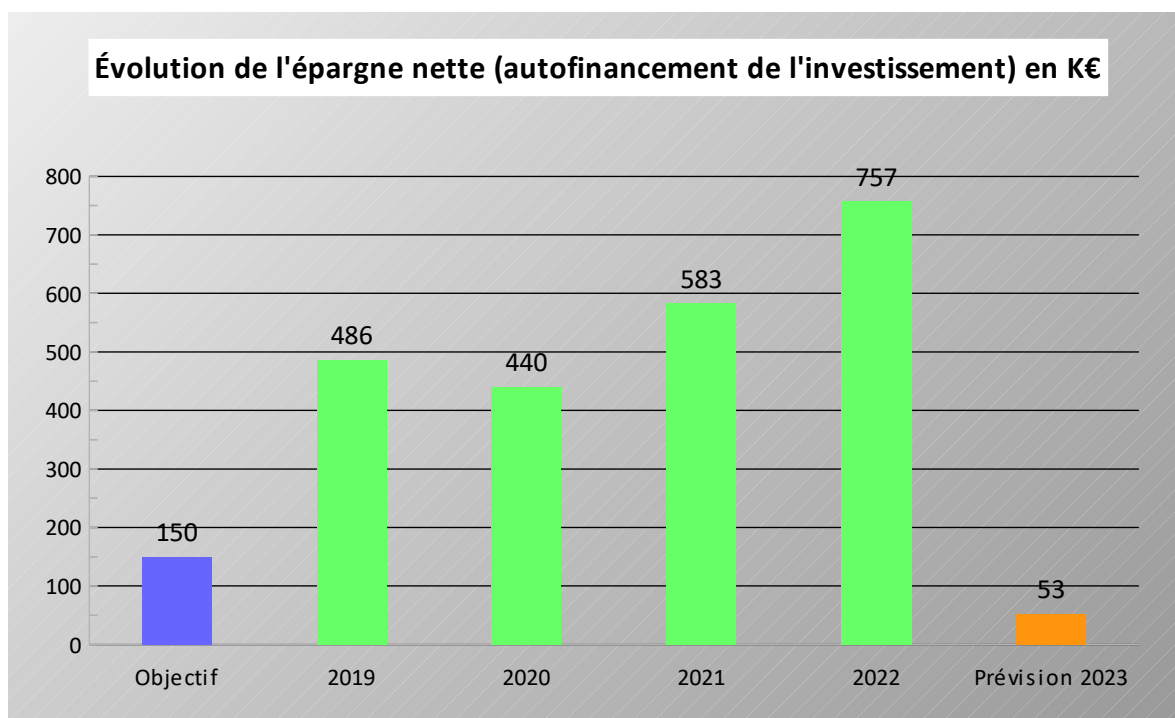
2. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette (ou marge d'autofinancement courant) est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité des emprunts.

$$\begin{array}{r} \text{ÉPARGNE NETTE} \\ = \\ \text{ÉPARGNE DE GESTION} \\ - \\ \text{ANNUITÉ DES EMPRUNTS (INTÉRÊTS + CAPITAL)} \end{array}$$

Cet indicateur, qui mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Cette épargne nette permet d'autofinancer une bonne part des investissements et de réduire le recours à l'emprunt.



3. L'ÉVOLUTION DE LA DETTE AU REGARD DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

La politique d'investissement

	2022	Reports sur 2023	Ouverture de crédits nouveaux 2023 (prévision à confirmer)
Dépenses d'équipement	1 149 322 €	553 320 €	1 400 000 €

	Total réalisé	Engagé	Liquidé
	(1) + (2)	(1)	(2)
Travaux de voirie : giratoire de la Rétanque, route d'Avignon, route de Pernes, avenue de la Rétanque, chemin des Clausures, rue du Ventoux, chemin Noir, route de Gadagne, abris à conteneurs	704 887 €	146 869 €	558 018 €
Aménagements et mobilier urbain (bancs, barrières, potelets, cache conteneurs)	12 991 €	774 €	12 217 €
Police municipale : achat de l'immeuble de l'ancienne Caisse d'épargne pour déplacement du poste et création de logements locatifs sociaux aux étages + remplacements de caméras	230 650 €	600 €	230 050 €
Urbanisme : modification n°2 du PLU, projet de déviation du début de la route d'Entraigues	18 881 €	14 148 €	4 733 €
Espaces verts : acquisition de parcelles et aménagements paysagers réalisés par l'entreprise	8 063 €	2 000 €	6 063 €
Travaux et équipements pour les écoles et la cuisine, avec notamment l'aménagement d'un espace d'accueil pour le réfectoire maternel, la seconde phase d'équipement informatique complémentaire de Jean Moulin, les panneaux photovoltaïques installés en toiture	229 879 €	81 369 €	148 510 €
Acquisition d'un bien immobilier pour un projet de lotissement communal	109 500 €	109 500 €	
Travaux concernant les logements communaux	4 312 €	3 248 €	1 064 €
Subventions opération façades.	5 457 €		5 457 €

Travaux et mises aux normes des autres bâtiments et équipements communaux dont la rénovation de l'ascenseur du clos Sainte Marie (crèche et relais petite enfance).	41 275 €	28 526 €	12 749 €
Aménagement et équipement de l'hôtel de ville (travaux de maintenance, licences et matériel informatique), petit mobilier...	22 470 €	6 948 €	15 522 €
Travaux église : nouveau sas d'entrée, renfort du blacon,...	35 136 €		35 136 €
Extension du cimetière	101 513 €	98 811 €	2 702 €
Bibliothèque et études projet de médiathèque	47 761 €	34 149 €	13 612 €
Stade : réhabilitation des vestiaires, nouvel éclairage stade de football, divers travaux,...	48 230 €	1 839 €	46 391 €
Locaux associatifs (Pastourelle, Oustau, salle Bayard) : mises aux normes, réparations, préparation du dossier pour la salle associative sur le site du complexe sportif René Laffont	33 315 €	21 488 €	11 827 €
Travaux sur l'éclairage public (luminaires) et renforcement du réseau électrique	43 041 €	3 051 €	39 990 €
Equipement du centre technique municipal	5 281 €		5 281 €
TOTAL	1 702 642 €	553 320 €	1 149 322 €

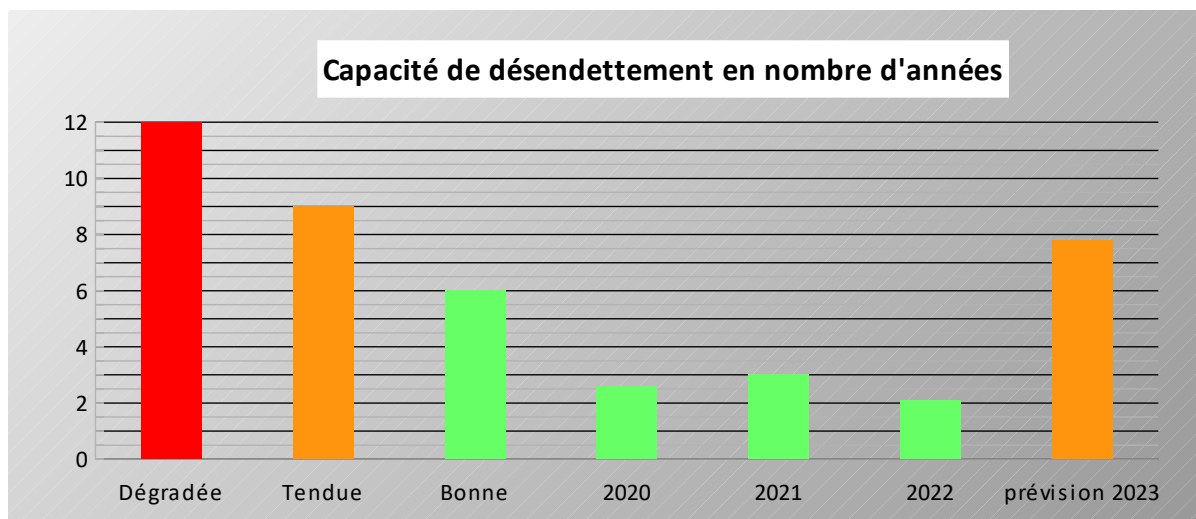
L'évolution de l'encours de la dette

LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

Il s'agit de la capacité théorique de la commune à rembourser l'encours global de la dette en y affectant chaque année la totalité de son épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette). Elle est exprimée en nombre d'années. Le scénario présenté pour 2022-2024 correspond à la tendance actuelle si aucune mesure n'est prise pour restaurer l'épargne de gestion.

- 3-6 ans Zone Verte Bonne situation financière
- 7-12 ans Zone Orange Situation financière tendue
- > 12 ans Zone Rouge Situation financière dégradée

<i>(en nb d'années)</i>	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	2,6	3	2,1	7,8

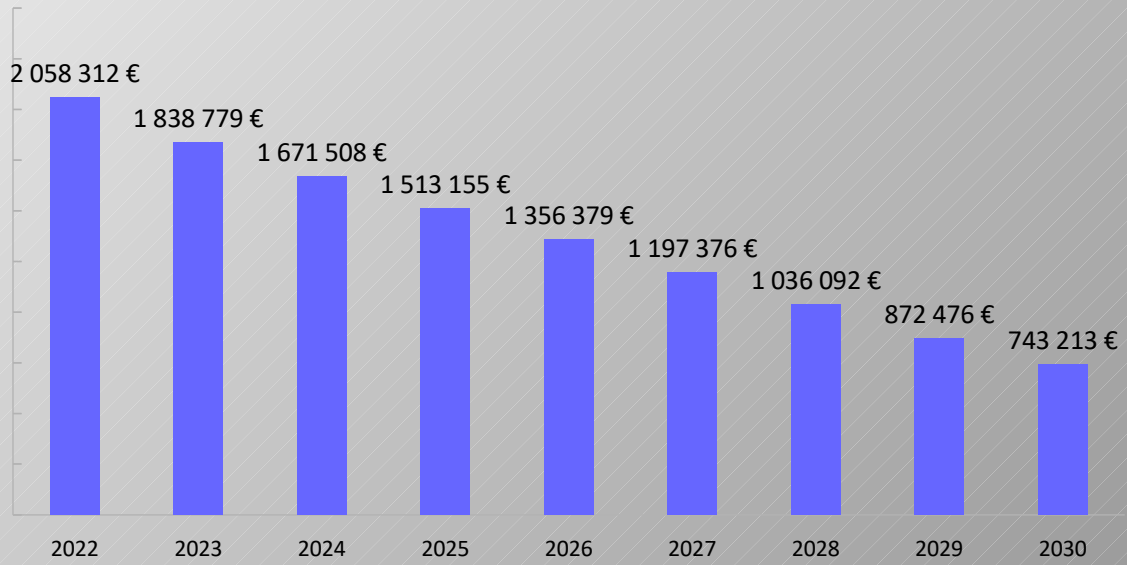


La liste des prêts :

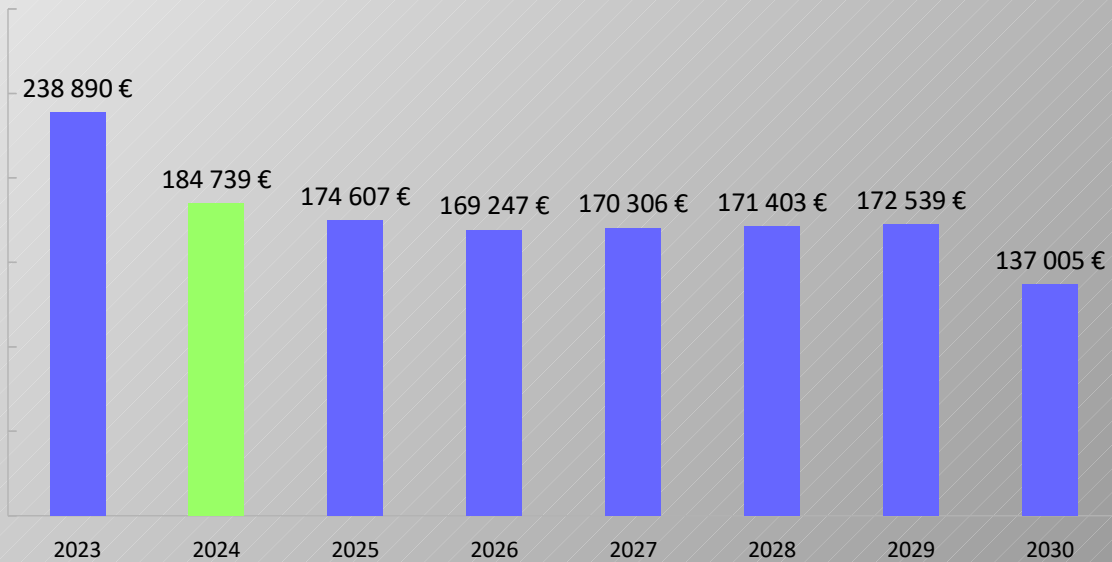
Etablissement de crédit	Programme d'investissement	Montant initial du prêt	Taux	Durée résiduelle	Année d'extinction	Capital restant dû au 31/12/2022
Caisse d'épargne	2003 dont clos Sainte Marie et centre de loisirs	700 000 €	Variable	1 an	2023	48 333,80 €
Dexia crédit local	2004	240 000 €	Fixe : 1,99%	2 an	2024	33 023,09 €
Caisse des Dépôts et Consignations	2008 logements Jean Moulin	21 588 €	Variable	1 an	2023	1 658,37 €
Caisse d'épargne	2009	520 000 €	Variable	7 ans	2029	224 266,95 €
Crédit agricole Alpes Provence	2011 dont acquisitions foncières	387 321 €	Fixe : 0,78%	10 ans	2032	336 439,85 €
Crédit agricole Alpes Provence	2012 dont hôtel de ville	389 544 €	Fixe : 0,82%	11 ans	2033	342 919,55 €
Caisse des Dépôts et Consignations	2017 Pastourelle	150 000 €	Taux zéro	14 ans	2036	112 500,00 €
Crédit agricole Alpes Provence	Programme d'investissement 2018	300 000 €	Fixe : 1,62%	16 ans	2038	247 499,21 €
CAF de Vaucluse	Entrée Maison Lippi 2019	8 500 €	Taux zéro	1 an	2023	1 700,00 €
CAF de Vaucluse	Espace adolescents Adrienne LATTES 2019	15 000 €	Taux zéro	1 an	2023	3 000,00 €
Caisse française de financement local	Programme d'investissement 2021 et immeuble Caisse d'épargne	750 000 €	Fixe : 0,9%	19 ans	2041	706 971,50 €
Total						2 058 312,32 €

Annuité totale prévisionnelle 2023 (capital + intérêts) : 238 890,22 €.

Encours de la dette au 31 décembre



Annuité de la dette



3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

1. Les orientations pour 2023

Les compétences obligatoires fixées par la loi sont les axes d'intervention prioritaires.

Les nouvelles contraintes financières liées notamment à la réforme fiscale, aux mesures gouvernementales de revalorisation des rémunérations des agents de la fonction publique, à l'inflation et à la forte hausse du coût de l'énergie vont peser sur l'équilibre financier de la collectivité.

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des services proposés aux habitants et de maintenir le niveau des investissements, **il sera nécessaire de restaurer l'épargne de gestion à hauteur d'au moins 100 000 € supplémentaires.**

Pour ce faire, **plusieurs pistes sont en cours de réflexion** dans le cadre de la préparation du budget primitif 2023 :

- Stabiliser l'évolution des dépenses de personnel hors événements exceptionnels.
- Prioriser les investissements permettant de réduire les frais de fonctionnement : isolation des bâtiments, modernisation de l'éclairage, aménagements paysagers avec moins d'entretien...
- Réaliser des travaux par l'intermédiaire du Grand Avignon et des différents syndicats (Rhône Ventoux, syndicat d'énergie...).
- Un travail important sera poursuivi pour obtenir des subventions.

2. La prospective budgétaire pour les investissements

La commune prévoit d'ouvrir autour de 1 400 000 € de crédits nouveaux en 2023 avec 553 320 € de reports de 2022.

Les principaux investissements prévus pour 2023-2024 :

Sécurité

- l'aménagement du poste de police au rez-de-chaussée de l'ancien immeuble de la Caisse d'épargne et l'installation de caméras de vidéoprotection supplémentaires.

Constitution d'une réserve foncière pour des logements locatifs sociaux et du stationnement .

- achat du bien immobilier situé 87 boulevard de la Libération.

Logements locatifs sociaux : versement de subventions d'équipement pour des logements conventionnés.

Les autres projets sont encore à l'étude et devront faire l'objet d'arbitrages financiers :

- Le projet de médiathèque avec un coût d'investissement aux alentours de 1,6 M€ HT avec un taux de subventions possibles de l'ordre de 60 % (coût net autour de 680 K€) et des charges annuelles de fonctionnement estimées à environ 70 K€.
- Travaux d'isolation de 5 classes de l'école Jean Moulin pour réduire les consommations d'énergie et améliorer le confort des élèves.
- Les travaux d'aménagement de la route du Puy, du chemin du Sablas et du chemin du Lion d'or avec sécurisation des déplacements piétons et vélos.

Pour ces voies, les différents réseaux devront être préalablement renouvelés, renforcés ou enfouis (eaux usées, eaux pluviales, lignes électriques et téléphoniques,...).

- L'aménagement de nouveaux logements locatifs sociaux communaux.
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Oustau et de la crèche pour autoconsommer l'énergie produite.

Les principales recettes d'investissement estimées pour 2023

- autofinancement (épargne nette) : 53 000 €,
- fonds de compensation de la TVA 2022 (FCTVA : 16,404 %) : environ 115 000 €,
- subventions : 188 000 €,
- produit de la taxe d'aménagement : 85 000 €.
- variation du fonds de roulement (réserves) : 1 221 000 €.

Un recours à l'emprunt entre 300 000 € et 400 000 € est prévu sur 2023 en fonction des projets qui seront arrêtés.